

RENOUVELLEMENT AFFILIATION CLUBS HORS CD



Thématique : Jeunesse & Territoires

**Destinataires : Ligues Régionales et Comités
Départementaux**

Nombre de pièces jointes : 1

- Information :**
 Diffusion vers : Clubs concernés
 Echéance de réponse :

Suite aux modifications réglementaires validées en mars 2018 par le comité directeur fédéral à propos des rattachements territoriaux et au principe adopté :

Un club est affilié dans le Comité Départemental dans lequel se situe son siège social.

Par exception et pour des raisons géographiques et/ou sportives, il est possible pour un club de s'engager par convention dans les compétitions d'un autre comité.

Conséquence : il est désormais impossible pour un comité :

- 1. De renouveler l'affiliation d'un club dont le code postal du siège social ne correspond pas à son numéro d'affiliation.*
- 2. De saisir un changement de siège social avec un nouveau code postal hors du département.*

Pour la saison 2018-2019, le renouvellement des affiliations pour les clubs dont le siège social est situé dans un département différent de celui où se déroulent leurs activités (participation aux compétitions, formations, ...) le processus sera le suivant :

Le club renouvelle son affiliation dans le Comité Départemental où il était affilié lors de la saison 2017-2018 puis adresse sa demande par courriel au Comité Départemental auprès duquel il doit être géographiquement et réglementairement rattaché (**avec copie au service Territoires** de la Fédération Française de Basket-Ball : serviceterritoires@ffbb.com).

Si dans l'intérêt du club, il apparaît souhaitable que ses activités se déroulent dans un comité départemental limitrophe, le club adresse par courriel la convention de rattachement territorial signée par les parties concernées (club, comités départementaux, ligues régionales).

Après validation de la convention par le bureau fédéral, le service Territoires procède alors au renouvellement de l'affiliation. Le service Informatique de la FFBB réintègre ensuite le club dans son "comité géographique".

Pour ces clubs, il sera ensuite possible :

- De désigner un officiel du Comité Départemental A dans un championnat départemental organisé par le Comité Départemental B,
- D'engager une équipe de club du Comité Départemental A dans un championnat départemental organisé par le Comité Départemental B,
- D'inscrire à une formation organisée par le Comité Départemental de rattachement des licenciés de son club.

Les comités départementaux et les ligues régionales ont la possibilité de rédiger une convention de rattachement territorial adaptée à la situation locale à la condition qu'elle respecte le principe adopté " **Un club est affilié dans le Comité Départemental dans lequel se situe son siège social**".

Cette convention aura une durée limitée mais pourra être reconductible sous réserve d'une actualisation régulière (durée d'une olympiade par exemple).

Rappel à propos du changement de siège social :

Pour un changement de siège social hors Comité Départemental : la demande doit être effectuée auprès du Service Territoires de la Fédération.

Le Bureau Fédéral pourra donner son accord, après instruction du dossier par la Commission Fédérale Démarches Clubs.

La procédure applicable est la suivante :

- a. Le club devra faire une demande de nouvelle affiliation combinée avec la demande de conservation des droits sportifs si nécessaire
- b. Le BF arbitrera au cas par cas le transfert des droits sportifs de chaque équipe au bénéfice du club nouvellement affilié dans un autre CD.

Les services fédéraux et la Commission Fédérale Démarche Clubs se tiennent à votre disposition pour vous accompagner dans la mise en place de ces dispositions.

Contact : Service Territoires Tél. : 01.53.94.25.64 / 06.89.80.15.90

E-mail : serviceterritoires@ffbb.com

Rédacteur	Vérificateur	Approbateur
Pierre DEPETRIS Président de la Commission Fédérale Démarche Clubs	Catherine GISCOU Vice-Présidente Délégation Jeunesse et Territoires	Thierry BALESTRIERE Secrétaire Général
Référence	2018-07-12 4 CDC Note renouvellement affiliation clubs hors CD v2	